

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

n°2023/03/23

Département du Pas-de-Calais

Arrondissement d'Arras

Canton d'Arras Nord

Date de convocation L'an deux mil vingt trois

17 mars 2023 le LUNDI 27 mars 2023 à 18 Heures 00

Date d'affichage

17 mars 2023

le CONSEIL MUNICIPAL, légalement convoqué, s'est réuni en Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Alain CAYET, Maire.

Nombre de conseillers **Étaient présents :**

Exercice : 26

Présents : 21

Votants : 22

M. Alain CAYET – M. Guy BRAS – Mme Marie-Antoinette DESHORTIES – M. Jean-Pierre CHARTREZ – Mme Anne-Caroline RATAJCZAK – M. Stéphane FOURNIER – Mme Ghislaine VALENTE – M. Marc SERRA – Mme Sophie LOPEZ – M. Fouad AJARRAY – M. Yves RAOULT – Mme Micheline LAURENT – M. Philippe LEFEBVRE – Mme Martine DUQUESNOY – M. Patrick BRUGUET – Mme Astrid SAVARY – Mme Corinne DOLLE – M. Jean-Claude NOEL – M. Thierry IMBERT – Mme Sandrine SERGEANT – M. Olivier QUIGNON.

**Excusés :**

Mme Yveline LOURDEL qui donne procuration à Mme Micheline LAURENT

Mme Chantal DECOCQ

Mme Audrey TISON

M. Hubert CHIVET

Mme Christelle LEBAS

AU

**Secrétaire de séance :**

Mme Ghislaine VALENTE

**Objet : Actualisation des tarifs de la garderie périscolaire**

Monsieur le Maire expose :

La garderie municipale accueillent les enfants des écoles maternelles et élémentaires du lundi au vendredi de 7h30 à 8h30 et de 11h30 à 12h30.

Les tarifs sont identiques depuis 2013. Cependant, la conjoncture budgétaire actuelle avec la hausse des prix liée à l'inflation et à la guerre en Ukraine, impose de nouvelles réflexions et recherches de recettes et d'économie.

Considérant le travail de recherche de pistes d'économies, réalisé par les élus du Conseil Municipal lors du séminaire d'octobre 2022 il est proposé une actualisation des tarifs comme suit :

	<i>Tarif st Nicolas Actuel</i>	<b>TARIFS ST NICOLAS 2023</b>	<i>Tarif extérieur Actuel</i>	<b>TARIF EXTERIEUR 2023</b>
<b>FORFAIT AU MOIS POUR LA JOURNEE OU DEMI-JOURNEE</b>	15.00 €	19€	30.00 €	38€
<b>LA JOURNEE OCCASIONNELLE</b>	7.50 €	10€	15.00€	20€

Il vous est proposé

- D'actualiser à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2023, la tarification de la garderie selon le tableau ci-dessus.
- D'actualiser la régie de recette de la garderie
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer l'ensemble des pièces permettant l'exécution de cette délibération

Après délibération, le Conseil Municipal valide, à l'unanimité, les propositions de Monsieur le Maire.

Certifié exécutoire  
Transmis en préfecture  
Saint Nicolas Lez Arras,  
Le 28 mars 2023

Le Maire,



Alain CAYET.

